

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Accouchement gratuit : un acq

**PARMI** les politiques sectorielles entreprises par les plus hautes autorités au service du plus grand nombre, il y a indéniablement l'accouchement gratuit pour les Gabonaises. Ces derniers temps, des informations font état de quelques compatriotes qui continuent de payer la prise en charge sanitaire lors des accouchements. Le gouvernement monte à l'offensive.

Innocent M'BADOUA  
Libreville/Gabon

En septembre dernier, l'histoire d'un nouveau-né et de sa mère pris en otage pendant deux mois au Centre hospitalier Jeanne Ebori pour non-paiement des frais de santé a défrayé la chronique. Ni les réseaux sociaux qui enflamment la toile, ni certains activistes, encore moins certains journaux, personne ne cherche à en savoir davantage, en allant à la source du problème. Le paiement par un privé de la facture réclamée par Jeanne-Ebori va littéralement jeter de l'huile sur les braises.

Les internautes plus avertis, se questionnent : comment cela a-t-il pu arriver pour que cette Gabonaise paie les frais de son accouchement alors que celui-ci est gratuit sur l'ensemble du territoire ? Certainement à cause de l'ignorance de ce mécanisme par les populations. Tout comme l'excès de zèle et l'appât du gain de certains personnels de santé égarés. En effet, le décret 000111/PR/MS du 26 mars 2018, en ces articles 1 à 4 instaure la gratuité des frais d'accouchement pour toutes les catégories socio-professionnelles. Cette gratuité l'est pour la femme qui accouche, mais à la condition qu'elle soit assurée à 100 % par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), selon les termes de l'article 4 du décret cité ci-haut. Pour mener à bien cette politique, le gouvernement a prévu des inscriptions budgétaires dans la Loi des finances. Pour l'année 2021, une inscription budgétaire de l'ordre de 10 milliards et 923 millions de francs est prévue. Cette politique nataliste voulue par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, repose sur des faits observés dans le passé. C'est donc le fruit d'une longue réflexion reposant sur des enquêtes de terrain. Tout part de l'enquête démographique et de santé d'avant 2015 qui dénombre 519 décès pour 100 000 naissances vivantes. Mourir encore en donnant la vie, ou des bébés mort-nés, autant de faits et statistiques qui ont cho-

qué le chef de l'État. Lequel va initier une politique plus volontariste en faveur des Gabonais économiquement faibles. Bien que ce taux va baisser pour avoisiner 174 décès sur 100 000 naissances vivantes, il reste largement en dessous des objectifs du millénaire pour le développement fixés en 2015, à 150 décès sur 100 000 naissances vivantes.

Depuis le lancement de cette politique en 2018, c'est près de 29 539 femmes qui ont bénéficié de la gratuité des frais d'accouchement. Rien qu'à Libreville. Les résultats auraient pu être plus spectaculaires si certains écueils ou points faibles n'avaient pas miné cette politique sociale. À savoir une communication peu cohérente, l'absence de certains médicaments sur la liste des exonérations, le faible taux de mise à disposition des budgets alloués par l'État... En effet, sur la période 2018-2020, sur un budget base engagements de 18 milliards 811 millions de francs, la Cnamgs n'a reçu que 6 milliards et 311 millions de francs.

À la tête du ministère des Affaires sociales, Mme Prisca koho-Nlendenté, en collaboration avec ses collègues de la Santé et de l'Économie, sous la directive de la Première ministre, de redonner une vigueur nouvelle à cette politique nataliste et sociale du président de la République. Cela dans le cadre du volet social du Plan d'accélération et de la transformation (PAT). Les descentes de la patronne des Affaires sociales sur le terrain, en septembre dernier, notamment dans la Ngounié et dans la Nyanga, tout comme la récente ouverture d'un service social à la Fondation Jeanne-Ebori participent de cette volonté. Régler les incompréhensions entre service autour de la gratuité des accouchements, matérialiser la parole du chef de l'État, telle est l'engagement aujourd'hui des autorités gouvernementales. Il revient aussi au gouvernement de tout mettre en œuvre pour des mécanismes de communication pouvant atteindre le plus grand nombre de bénéficiaires, sinon tous jusque dans l'arrière-pays.



Hôpital de référence, le gouvernement s'est employé à régler les dysfonctionnements de l'accouchement

### ACCOCHEMENTS PRIS EN CHARGE PAR LA CNAMGS À LIBREVILLE



Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

STRUCTURES	NOMBRE DE FEMMES			TOTAL
	2018	2019	2020	
CHUL	7 473	5 780	2 712	15 965
CHUO	2 568	2 139	2 998	7 705
HIAOBO	NR	NR	1 073	1 073
HIAA	NR	NR	193	193
CHREM	191	Mat. Fermé	1 056	1 247
Hôpital coopération Sino-Gabonaise	377	421	473	1 271
Hôpital coopération Egypto-gabonaise	1 053	525	507	2 085
<b>TOTAL</b>	<b>11 662</b>	<b>8 865</b>	<b>9 012</b>	<b>29 539</b>

@maixen\_m  
Source : CNAMGS

# Quis social mal connu

## La procédure à suivre pour un accouchement gratuit



Accouchement gratuit au CHU Fondation Jeanne Ebiori.



Photo: I.M/B

Innocent M'BADOUMA  
Libreville/Gabon

L'accouchement gratuit est un fait en République gabonaise, tant sur le plan légal que celui de la prise en charge financière. Toute Gabonaise de 18 à 45 ans, quelle que soit sa catégorie socioprofessionnelle a le droit d'accoucher gratuitement. Selon l'article 2 du décret 001/PR/MS du 26 mars 2018 qui l'instaure, cette gratuité concerne notamment l'accouchement par voie basse et par césarienne, l'hospitalisation, les soins du post-partum de la mère, les soins néonataux, les médicaments. En fait, "l'accouchement est gratuit pour celle qui accouche, mais le paiement est assuré à 100 % par

la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale", précise Lucie Ankombe Ozimo, directeur des Prestations sanitaires et sociales à la CNAMGS. Pour bénéficier de cette gratuité, l'usager devrait se rapprocher des services de la Caisse nationale d'assurance maladie disponible au sein de chaque établissement de santé agréé, dès son admission pour accouchement. Au cas où la parturiente n'est pas immatriculée, une immatriculation d'urgence sera faite au sein même de l'hôpital. "Inutile de se répandre dans les réseaux sociaux, il faut se rapprocher de l'administration", conseille la ministre des Affaires sociales, Prisca Koho-Nlend. En raison de son statut parti-

culier d'hôpital de référence, il est possible que la facture de Jeanne-Ebiori dépasse les 80 % que droit couvrir la Cnamgs. Dans ce cas, la Gabonaise économiquement faible (Gef) devrait aussi se signaler auprès du service social, présent dans chaque hôpital afin de bénéficier des filets sociaux. En français facile, le ministère des Affaires sociales va, après enquête sociale démontrant que celle qui vient d'accoucher est Gef, prendre financièrement en charge l'essentiel des 20 % restants. Pourvu aussi que les services administratifs impliqués ici ne se fassent pas prier, comme c'est parfois le cas.

## Mieux informer le public et renforcer les contrôles

Innocent M'BADOUMA  
Libreville/Gabon

La concubine de Stéphane a accouché, il y a deux mois par césarienne, au Centre hospitalier universitaire Mère et Enfant (Chume) Jeanne-Ebiori. Coût de l'acte médical: 700 000 francs CFA. Pour obtenir les documents médicaux nécessaires à l'établissement de l'acte de naissance, le couple au chômage a décaissé, en deux tranches, une somme de 550 000 francs. Informés de cette situation le 28 septembre 2021, les responsables de la CNAMGS se sont dits "choqués" de ce que ce couple soit sommé de payer

plus d'un demi-million alors que l'accouchement est gratuit. Deux explications à cela. D'abord, les Gabonais et Gabonaises ne sont pas toujours informés de la démarche à suivre pour bénéficier de la gratuité de l'accouchement. Certains compatriotes vont jusqu'à nier l'existence de l'accouchement gratuit. Le deuxième problème est l'absence d'une parfaite communication entre les unités de santé qui assurent la prise en charge médicale et l'unité de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) chargée de la prise en charge financière. Ces dysfonctionnements, la ministre

des Affaires sociales, Mme Prisca Koho-Nlend a voulu bien les estomper en organisant une réunion d'harmonisation le 27 septembre au Chume, lors de la mise en service d'un service social, maillon essentiel qui manquait à Jeanne-Ebiori. Une communication permanente s'impose à l'échelle nationale, afin d'informer les assurés sur l'ensemble des prestations totalement prises en charge gratuitement par la Caisse nationale d'assurances maladie. Une communication s'impose pour éviter que les "femmes qui accouchent continuent de donner "un petit coca" ou "un petit quelque chose" au personnel médical.



Photo: DR

Enfin, le gouvernement devrait renforcer les mécanismes de contrôle pour éviter "le petit coca", "le petit geste financier",

ou simplement les supercheries faites par un personnel médical avide d'argent. Surtout, dans les coins reculés.